

RCI FINANCE MAROC S.A.

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

Avril 2023

Aux Actionnaires de la société
RCI FINANCE MAROC
Casablanca

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 et de son décret d'application et la loi 78-12.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le Président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Le président du conseil d'administration de votre société ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

2.1 Contrat de cession des créances avec Renault Commerce Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- M. Claudio Vezzosi, Président-Directeur Général RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

— **Date de la convention : 01/12/2007**

- **Nature, objet et modalités de la convention :** La société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat de cession des créances par lequel RCI Finance Maroc offre à Renault :
 - Des services de rachat des créances de Renault nées de la relation Renault – Concessionnaires,
 - Des services de gestion des créances nées de la relation Renault – Concessionnaires et plus particulièrement des services de recouvrement, de suivi des paiements, l'analyse du risque de crédit et le suivi de la solvabilité du réseau des concessionnaires.

En contrepartie de ces prestations, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc :

- Des intérêts calculés sur la base d'un barème de taux convenu entre les deux parties, et sur la base d'un nombre de jours appelé « Période de franchise ». La période de franchise commence dès la date de facturation du véhicule et prend fin soit à la date convenue de fin de franchise ou à la date de livraison au client final si cette dernière a eu lieu avant la date convenue de fin de franchise. A l'expiration de la période de franchise, le concessionnaire est tenu de régler ses factures à RCI Finance ou prendra à sa charge les intérêts sur la période de financement hors période de franchise, et ce, dans le cadre d'un contrat de financement entre RCI Finance Maroc et le concessionnaire,
 - Une commission de gestion calculée en fonction de l'encours des créances « Réseaux » porté par RCI Finance Maroc.
- **Produits comptabilisés par RCI en 2022 :**

Les intérêts sur franchise comptabilisés au niveau des produits au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 60 793 031,95 HT.

Les commissions de gestion comptabilisées au niveau des produits au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 13 774 923,00 HT.

- **Montant encaissé par RCI en 2022 :**

Les intérêts sur franchise encaissés s'élèvent en 2022 à MAD 52 441 002,71 (TTC).

Les commissions de gestion encaissées s'élèvent en 2022 à MAD 15 919 110,00 (TTC).

2.2 Convention de gestion du risque de crédit « Réseau » avec Renault Commerce Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- M. Claudio Vezzosi, Président-Directeur Général RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

— **Date de la convention :** 01/12/2007

- **Nature, objet et modalité de la convention :** la société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, une convention de gestion du risque de crédit « Réseau » par laquelle RCI Finance Maroc contribue à limiter au maximum le risque éventuel d'un défaut de paiement des concessionnaires et à améliorer la pérennité du réseau des concessionnaires au Maroc.

Cette convention ne prévoit pas de rémunération.

— **Charges/produits comptabilisés par RCI en 2022 :**

Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI Finance Maroc en 2022, au titre de cette convention.

— **Montant décaissé/encaissé par RCI en 2022 :**

Aucun montant n'a été décaissé ni encaissé au cours de l'exercice 2022 au titre de cette convention.

2.3 Contrat de prestation de service entre RCI et Renault Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- M. Claudio Vezzosi, Président-Directeur Général RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

— **Date de la convention :** 04/12/2008 et révisée début Janvier 2012

— **Nature, objet et modalités de la convention :** Ce contrat prévoit :

- La location par Renault Maroc à RCI Finance Maroc une surface de bureaux (climatisation, mobiliers, espaces communs, etc.) et prestation de trésorerie ;
- La location du matériel Informatique et la téléphonie Fixe ;
- L'administration des Ressources humaines.

— **Charges comptabilisées par RCI en 2022 :**

Le montant comptabilisé dans les charges au titre de l'exercice 2022 s'élève à MAD 1 998 801,00 HT.

— **Montant décaissé par RCI en 2022 :**

Le montant décaissé au titre de l'exercice 2022 s'élève à MAD 1 254 441,60 (TTC).

2.4 Contrat d'affacturation avec Renault Commerce Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- M. Claudio Vezzosi, Président-Directeur Général RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

— **Date de la convention :** 25/12/2008

— **Nature, objet et modalités de la convention :** la société RCI Finance Maroc a conclu avec la société Renault Maroc, un contrat d'affacturation par lequel Renault Maroc accorde à RCI Finance Maroc l'affacturation à titre exclusif de ses créances sur les Acheteurs (hors concessionnaires faisant l'objet de conventions de cession de créances (Cf.2.1)) ayant fait l'objet d'un agrément par RCI Finance Maroc.

Aussi, dans le cadre de ce contrat, RCI Finance Maroc mandate Renault Maroc pour effectuer toutes les démarches nécessaires au recouvrement ordinaire et à la gestion comptable des créances transférées. Ainsi, la principale prestation d'affacturation fournie par RCI consiste à financer ces créances.

En contrepartie de ce financement, Renault Maroc verse à RCI Finance Maroc, chaque premier jour ouvré du mois, une commission globale et forfaitaire calculée, en fonction du barème fixé entre les deux parties, sur le montant toutes taxes comprises des créances portées par RCI Finance Maroc sur le mois écoulé.

— **Produits comptabilisés par RCI en 2022 :**

Les commissions d'affacturation comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 81 113,43 HT.

— **Montant encaissé par RCI en 2022 :**

Les commissions d'affacturation encaissées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 1 241 350,56 (TTC).

2.5 Contrat de coopération économique RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc.

— **Date de la convention :** 01/12/2007

— **Nature, objet et modalités de la convention :** RCI Finance Maroc s'engage en contrepartie de la prise en charge des surcoûts d'installation du système de financement « Crédit Réseau » par Renault Commerce Maroc, pendant toute la durée du contrat, à coopérer avec Renault Commerce Maroc afin :

- De favoriser l'expansion commerciale de son réseau et d'en assurer sa pérennité.
- De dédier son activité exclusivement aux marques commercialisées par Renault Commerce Maroc et s'interdire toute autre collaboration avec des constructeurs concurrents.

— **Charges/produits comptabilisés par RCI en 2022 :**

Aucune charge ni produit n'a été comptabilisé par RCI FINANCE MAROC en 2022, au titre de cette convention.

— **Montant décaissé/encaissé par RCI en 2022 :**

Aucun montant n'a été décaissé ni encaissé au cours de l'exercice 2022 au titre de cette convention.

2.6 Contrat de contre garantie avec RCI Banque

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- Administrateur RCI FINANCE MAROC : François GUIONNET, membre du Comité Exécutif, Directeur des Territoires et de la Performance de RCI Banque SA - Alessandro GARZIA, Directeur du Territoire Afrique-Moyen-Orient-Inde-Pacifique de RCI Banque SA.

— **Date de la convention :** 31/07/2009 (Renouvellement annuel du contrat depuis 2007)

— **Nature, objet et modalités de la convention :** Dans le cadre de ce contrat renouvelé annuellement, RCI Finance Maroc s'engage à payer à RCI Banque toute commission que cette dernière pourrait lui réclamer au titre des garanties qui sont octroyées par RCI Banque à RCI Finance Maroc dans le cadre des contrats de financement « Véhicules Neufs » et « Pièces de Rechange » conclus par RCI Finance Maroc avec les concessionnaires suivants :

RCI Banque SA s'engage, irrévocablement et inconditionnellement à payer RCI FM à première demande de sa part, tout montant que ce dernier pourrait lui réclamer au titre des garanties octroyées suivant les contrats de financement Véhicules neufs et pièces de rechange aux concessionnaires ci-après : BOUGHAZ AUTO SARL, NOUVELLE COMPAGNIE ROYALE AUTOMOBILE SA, LA CONTINETALE DE SERVICE SARL, RAHMOUNI AUTO SERVICE SARL, ETS HAKAM FRERES SA, SARL TOP AUTO MOHAMMEDIA ET SODISMA SA.

— **Charges comptabilisées par RCI en 2022 :**

Les commissions comptabilisées dans les charges au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 206 411,00 HT.

— **Montant décaissé par RCI en 2022 :**

Les commissions décaissées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 125 342,48 (TTC)

2.7 Contrat de coopération informatique avec RCI Banque

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- Administrateur RCI FINANCE MAROC : M. Rebbi Daniel, Directeur Commerce RCI Banque – BALLU Alain, Directeur des Partenariats et Projets de RCI Banque.

— **Date de la convention :** 22/11/2007

— **Nature, objet et modalités de la convention :** Dans le cadre de ce contrat, conclu le 22 novembre 2007, RCI Banque fournit, via sa filiale DIAC, les moyens techniques et humains nécessaires à l'exploitation et à la maintenance des applications de RCI Finance Maroc à partir d'une structure informatique centrale.

— **Charges comptabilisées par RCI en 2022 :**

Les frais informatiques comptabilisés s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à MAD 3 696 588,27 (HT)

— **Montant décaissé par RCI en 2022 :**

Les frais informatiques décaissés s'élèvent au titre de l'exercice 2022 à MAD 4 716 559,44 (TTC)

2.8 Conventions de campagne promotionnelle RCI FM/ Renault Commerce Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- CLAUDIO Vezzosi, Président-Directeur Général RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

— **Date de la convention :** 2014, Renouvelable annuellement

— **Nature, objet et modalités de la convention :** Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales sur certains produits de financement promotionnels afin d'améliorer la compétitivité de l'offre de financement et en conséquence augmenter ces volumes de vente de véhicules.

— **Produits comptabilisés par RCI en 2022 :**

RCI Finance Maroc étale des participations commerciales selon la décroissance des contrats auxquelles elles se rattachent. Aussi la comptabilisation de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement de participations de l'année et des années antérieures.

Les participations commerciales brutes engagées et comptabilisées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 107 237 542,29 (HT).

Les produits relatifs à l'étalement des participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 150 474 786,71 (HT).

— **Montant encaissé par RCI en 2022 :**

Les participations commerciales encaissées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 97 975 824,02 (TTC)

2.9 Convention de rétrocession de participations commerciales entre RCI Finance Maroc et Renault Commerce Maroc

— **Entités et/ou personnes concernées :**

- Renault S.A.S actionnaire à 80% de Renault Commerce Maroc et à 100% de RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- M. Claudio Vezzosi, Président-Directeur Général RCI Finance Maroc et membre du comité de Management de Renault Maroc.

— **Date de la convention :** 03/04/2013

- **Nature, objet et modalités de la convention :** La société Renault Commerce Maroc verse à RCI Finance Maroc des participations commerciales afin d'améliorer la compétitivité des offres de financement et de services promotionnelles objets des conventions (Cf. convention 2.9). Il a été convenu de mettre en place un accord de rétrocession d'une quote part des participations objet de la convention 2.9, de RCI Finance Maroc vers Renault Commerce Maroc.

- **Charges comptabilisées par RCI en 2022 :**

Les rétrocessions de participations commerciales sont étalées selon la décroissance des contrats auxquels elles se rattachent. Aussi, la comptabilisation de rétrocessions de participations commerciales d'une année correspond à la part d'étalement des rétrocessions de participations de l'année et des années antérieures.

Les rétrocessions de participations commerciales brutes engagées et comptabilisées par Renault Commerce Maroc au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 4 910 000,00 (HT).

Les charges relatives à l'étalement de la rétrocession de participations commerciales comptabilisées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 66 221 065,20 (HT).

- **Montant décaissé par RCI en 2022 :**

Les rétrocessions de participations commerciales décaissées au titre de l'exercice 2022 s'élèvent à MAD 5 452 719,00 (TTC).

2.10 Convention de prêt subordonné

- **Entités et/ou personnes concernées :**

- RCI Banque SA société mère et actionnaire à 100% de RCI Finance Maroc ;
- Administrateur RCI FINANCE MAROC : M. Rebbi Daniel, Directeur Commerce RCI Banque – BALLU Alain, Directeur des Partenariats et Projets de RCI Banque.

- **Nature de la convention :** Au titre de conventions entre RCI Finance Maroc et RCI banque, RCI banque propose à RCI Finance Maroc un prêt subordonné d'un montant de 1 800 000 Euros, rémunéré au taux annuel de 5%.

En effet, le prêt est consenti pour une durée de 10 ans à compter du 18 juin 2014, et RCI Finance Maroc s'engage à rembourser en principal l'intégralité du prêt à sa date d'échéance.

- **Date de la convention :** 10 juin 2014

— **Charges comptabilisées par RCI en 2022 :**

Aucune charge n'a été comptabilisée par RCI Finance Maroc en 2022, au titre de cette convention.

— **Montant décaissé par RCI en 2022 :**

Aucun montant n'a été décaissé au cours de l'exercice 2022 au titre de cette convention.

Casablanca, le 28 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
101, Boulevard Abdelmoumen
20360 Casablanca
Tél. : 05 22 42 34 25
Fax : 05 22 42 34 00

Taha FERDAOUS
Associé

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

BDO S.A.
Audit, Tax & Advisory
23, rue Lamiour, Quartier Oasis, 20410 Casablanca
Téléphone : 212 5 22 29 23 04 15
Télécopie : 212 5 22 29 33 05
ICE : 001529604000091

Moutai CHAOUKI
Associé